



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 65681

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences du blocage tarifaire des séances de soins infirmiers depuis ces quinze dernières années. En effet, même dans les départements comportant une forte densité professionnelle, les malades ont des difficultés à trouver une infirmière dès lors que leur état nécessite des soins infirmiers lourds, complexes et répétés. Il est beaucoup plus avantageux pour la profession d'accomplir l'aide à la vie quotidienne telle qu'elle a été clairement définie en 1991 par l'Institut national de la recherche médicale. Le secteur ambulatoire de la profession est également pénalisé par le montant des indemnités horokilométriques demeuré inchangé depuis 1984 nonobstant la hausse du prix des carburants. Il lui demande si le Gouvernement soutient la mise en oeuvre du plan de soins infirmiers à domicile que réclame la profession et s'il envisage l'organisation de l'offre de soins conventionnée en secteur ambulatoire ainsi que la revalorisation des séances de soins infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Durieux](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65681

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5141